

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18h30 (27/03/2025), le Comité Syndical dûment convoqué le 17/03/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Les Barthes, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 17/03/2025

Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. BESIERS Jean-Philippe, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M DELBOULBES Didier, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; M KOZLOWSKI Eric, , M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, Mme HERBAY Rose –Lise (Déléguée suppléante), M DELFAU Jean-Claude, Mme LEGAL Nadine, M PORTAL Guy, M LAFFORGUE Jacques, LAVERGNE Yannick (délégué Suppléant) M Jean-philippe FERVAL, M VALEYE Romain

Absents excusés : M. MASSIMINO Francis, M GARCIA Philippe, Mme AVARELLO Georgette (procuration M POUGNAND) M. FEGNE jean, M PORTES Luc, M LOURMEDE Guy, M LACOMBE José, M CHAMPAIN Christophe, M GALLO Daniel (Procuration JP BESIERS), M. CADIOU Jean-Pierre

Délégués en exercice : 37

- Présents : **27**

- Votants : 29

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur MIRAMONT Jean-Marc ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 2025-03-27-01
Budget primitif 2025 SMEC - EAU

EXPOSE

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE	5 250 000,00 €	5 250 000,00 €
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	5 250 000,00 €	5 250 000,00 €

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE	9 100 000,00 €	9 100 000,00 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 100 000,00 €	9 100 000,00 €

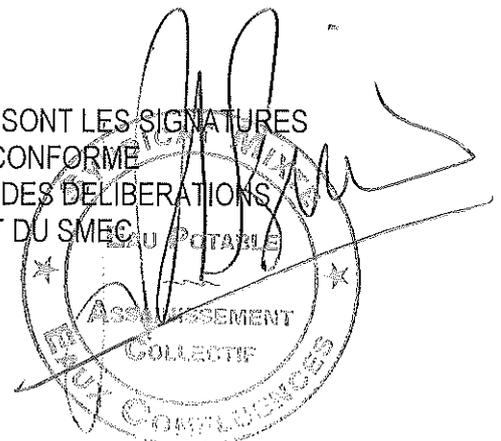
TOTAL DU BUDGET	14 350 000,00 €	14 350 000,00 €
------------------------	------------------------	------------------------

DECISION DU COMITE SYNDICAL :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil syndical,

APPROUVE le budget EAU 2025 tel que présenté et annexé à la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
 POUR COPIE CONFORME
 AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 LE PRESIDENT DU SMEC



Pour : 29 (27 +2) procurations

Contre : 0

Abstention : 0

Nombre de membre en exercices = 37

Nombre de membre présent =

Nombre de suffrage exprimés =

Présidé par Jean-Philippe BESIERS à Castelsarrasin le 27/03/2025

Délibéré par le Conseil syndical réuni en session le 27/03/2025

Certifié exécutoire par, , compte tenu de la transmission en préfecture, et de la publication

A 27/03/2025 le Castelsarrasin

NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Présent
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	Excusée par procuration à M ROUGNAND
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguée	
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	Excusé
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
		Lafitte	Délégué	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguée	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	Excusé
LAVERGNE	Yannick	Saint Arroumex	Délégué suppléant	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
PIERRECO LACROIX	Frédéric	Labastide du Temple	Délégué suppléant	
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguée	
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguée	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	
VIGNAUD	Christian	Garganvillar	Délégué	
HERBAY ROSE	LISE		SUPPLÉANTE	
TOTAL			36	

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18h30 (27/03/2025), le Comité Syndical dûment convoqué le 17/03/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Les Barthes, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 17/03/2025

Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. BESIERS Jean-Philippe, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M DELBOULBES Didier, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; M KOZLOWSKI Eric, , M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, Mme HERBAY Rose –Lise (Déléguée suppléante), M DELFAU Jean-Claude, Mme LEGAL Nadine, M PORTAL Guy, M LAFFORGUE Jacques, LAVERGNE Yannick (délégué Suppléant) M Jean-philippe FERVAL, M VALEYE Romain

Absents excusés : M. MASSIMINO Francis, M GARCIA Philippe, Mme AVARELLO Georgette (procuration M POUGNAND) M. FEGNE jean, M PORTES Luc, M LOURMEDE Guy, M LACOMBE José, M CHAMPAIN Christophe, M GALLO Daniel (Procuration JP BESIERS), M. CADIOU Jean-Pierre

Délégués en exercice : 37

- Présents : **27**

- Votants : 29

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur MIRAMONT Jean-Marc ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 2025-03-27-02
Budget annexe 2025 SMEC - ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 082-200089126-20250407-0227032025-DE

EXPOSE :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE	3 629 000,00 €	3 629 000,00 €
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	3 629 000,00 €	3 629 000,00 €

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE	11 409 000,00 €	11 409 000,00 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 409 000,00 €	11 409 000,00 €

TOTAL DU BUDGET	15 038 000,00 €	15 038 000,00 €
------------------------	------------------------	------------------------

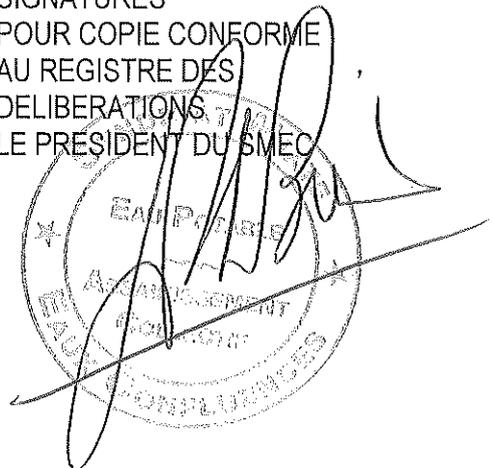
DECISION DU COMITE SYNDICAL :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil syndical,

APPROUVE le budget Assainissement 2025 tel que présenté et annexé à la présente délibération

AU REGISTRE SONT LES
SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SMEC

Pour : 29 (27 + 2 procurations)
Contre : 0
Abstention : 0



Nombre de membre en exercices = 37

Nombre de membre présent =

Nombre de suffrage exprimés =

Présidé par Jean-Philippe BESIERS à Castelsarrasin le 27/03/2025

Délibéré par le Conseil syndical réuni en session le 27/03/2025

Certifié exécutoire par, , compte tenu de la transmission en préfecture, et de la publication

A 27/03/2025 le Castelsarrasin

NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Présent
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	Excusée Procuration à M POUGNAND
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguée	
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	Excusé
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
		Lafitte	Délégué	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguée	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	Excusé Procuration JF Besiers
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	Excusé
LAVERGNE	Yannick	Saint Arroumex	Délégué suppléant	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	Excusé
PIERASCO LUCRÈNE	MATHIEU FRÉDÉRIC	Labastide du Temple	Délégué suppléant	
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguée	
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Excusé
MASSIMINO	Francis	GM pour Albeville	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguée	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	
VIGNANET HERBAY	Christian ROSE-LISE	Garganvillar	Délégué Suppléante	

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18h30 (27/03/2025), le Comité Syndical dûment convoqué le 17/03/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Les Barthes, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 17/03/2025

Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. BESIERS Jean-Philippe, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M DELBOULBES Didier, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; M KOZLOWSKI Eric, , M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, Mme HERBAY Rose –Lise (Déléguée suppléante), M DELFAU Jean-Claude, Mme LEGAL Nadine, M PORTAL Guy, M LAFFORGUE Jacques, LAVERGNE Yannick (délégué Suppléant) M Jean-philippe FERVAL, M VALEYE Romain

Absents excusés : M. MASSIMINO Francis, M GARCIA Philippe, Mme AVARELLO Georgette (procuration M POUGNAND) M. FEGNE jean, M PORTES Luc, M LOURMEDE Guy, M LACOMBE José, M CHAMPAIN Christophe, M GALLO Daniel (Procuration JP BESIERS), M. CADIOU Jean-Pierre

Délégués en exercice : 37

- Présents : **27**

- Votants : 29

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur MIRAMONT Jean-Marc ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 2025-03-27-03**Budget annexe 2025 SMEC - EAU AFFERMAGE MOISSAC LIZAC**

EXPOSE :

**PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE**

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE	800 000 €	800 0000 €
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	800 000 €	800 000 €

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE	600 000,00 €	600 000,00 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	600 000,00 €	600 000,00 €

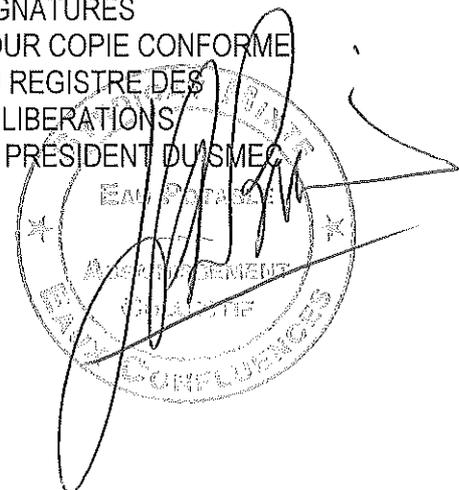
TOTAL DU BUDGET	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €
------------------------	-----------------------	-----------------------

DECISION DU COMITE SYNDICAL :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil syndical,

APPROUVE le budget MOISSAC LIZAC 2025 tel que présenté et annexé à la présente délibération

AU REGISTRE SONT LES
SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SMEC



Pour : 29 (27 votes + 2 procurations)

Contre :

Abstention

Nombre de membre en exercices = 37

Nombre de membre présent =

Nombre de suffrage exprimés =

Présidé par Jean-Philippe BESIERS à Castelsarrasin le 27/03/2025

Délibéré par le Conseil syndical réuni en session le 27/03/2025

Certifié exécutoire par, , compte tenu de la transmission en préfecture, et de la publication

A 27/03/2025

le Castelsarrasin

NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Présent
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	Excusée procuration à M POUGNAND
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Députée	
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Député	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Député	Excusé
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Député	Excusé
COSTES	Christian	Caumont	Député	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Député	
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Député	
		Lafitte	Député	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Député	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Député	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Députée	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Député	Excusé
LAVERGNE	Yannick	Saint Arroumex	Député suppléant	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Député	
LACOMBE	José	Meuzac	Vice-Président	
PIELASCO LACROIX	Mathieu Frédéric	Labastide du Temple	Député suppléant	
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Député	
LEGAL	Nadine	Fajolles	Députée	
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	
LOURMEDE	Guy	Moissac	Député	
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Député	
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Député	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Député	
PORTES	Luc	Moissac	Député	
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Députée	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Député	
TIERS	Jean-Christophe	Moissac	Député	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	
VIGNAUX HERBAY	Christian ROSE-LISE	Garganvillar	Député	
TOTAL			36	SWD/DOIGANTE

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18h30 (27/03/2025), le Comité Syndical dûment convoqué le 17/03/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Les Barthes, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 17/03/2025

Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. BESIERS Jean-Philippe, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M DELBOULBES Didier, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; M KOZLOWSKI Eric, , M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, Mme HERBAY Rose –Lise (Déléguée suppléante), M DELFAU Jean-Claude, Mme LEGAL Nadine, M PORTAL Guy, M LAFFORGUE Jacques, LAVERGNE Yannick (délégué Suppléant) M Jean-philippe FERVAL, M VALEYE Romain

Absents excusés : M. MASSIMINO Francis, M GARCIA Philippe, Mme AVARELLO Georgette (procuration M POUGNAND) M. FEGNE jean, M PORTES Luc, M LOURMEDE Guy, M LACOMBE José, M CHAMPAIN Christophe, M GALLO Daniel (Procuration JP BESIERS), M. CADIOU Jean-Pierre

Délégués en exercice : 37

- Présents : **27**

- Votants : 29

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur MIRAMONT Jean-Marc ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 082-200089126-20250403-0427032025-AI

Délibération N° 2025-03-27-04

**Demande d'adhésion au Syndicat Mixte de Production d'Auvillar Lavit Dunes
Donzac**

EXPOSE :

Le SMEC achète depuis le 1^{er} janvier 2025 de l'eau en provenance de l'unité de traitement de Candes St Michel propriété du syndicat Mixte de Production d'Auvillar Lavit Dunes Donzac. Nous bénéficions d'une délibération de ce syndicat qui nous a précisé que pour 2025, le tarif d'achat pour le SMEC au m³ serait équivalent à celui des autres syndicats adhérents.

2026 étant une année électorale, la gouvernance du Syndicat Mixte de Production d'Auvillar Lavit Dunes Donzac peut être modifiée et donc la position à l'encontre du SMEC simple client et non adhérent pourrait évoluer.

Pour protéger ses intérêts, le SMEC a donc intérêt à être membre et non client du syndicat Mixte de production.

Ainsi il est demandé aux membres du comité syndical de se prononcer sur la proposition d'adhésion au Syndicat Mixte de Production Auvillar Lavit Dunes Donzac .

DECISION DU COMITE SYNDICAL :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le comité syndical,

APPROUVE la demande d'adhésion au Syndicat Mixte de Production D'auvillar Lavit Dunes Donzac ;

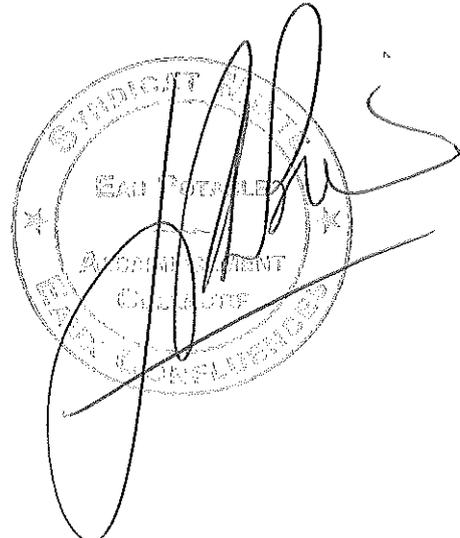
CHARGE le Président du SMEC ou son représentant de toutes les formalités concernant cette adhésion.

AU REGISTRE SONT LES
SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SMEC

Pour : 29 (27 + 2 procurations)

Contre : 0

Abstention 0



The image shows a circular official stamp of the Syndicat Mixte de Production d'Auvillar Lavit Dunes Donzac. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'AUVILLAR LAVIT DUNES DONZAC' around the perimeter and 'Eau Potable' in the center. A large, stylized signature is written over the stamp.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 082-200089126-20250403-0427032025-AI

FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 03/04/2025
COMITE SYNDICAL DU 27 mars 2025				Reçu en préfecture le 03/04/2025
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le Présent
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	Excusé
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Députée	<i>J. Bajon</i>
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	<i>J. Besiers</i>
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Député	<i>B. Bouché</i>
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Député	Excusé
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Député	Excusé
COSTES	Christian	Caumont	Député	<i>C. Costes</i>
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	<i>M. Dal Corso</i>
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	<i>D. Delboulbes</i>
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Député	<i>J. Delfau</i>
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	<i>G. Dupuy</i>
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Député	<i>J. Faurie</i>
		Lafitte	Député	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Député	<i>J. Ferval</i>
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Député	<i>A. Fourlenti</i>
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Députée	<i>H. Furlan</i>
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	<i>D. Gallo</i>
GARCIA	Philippe	Moissac	Député	Excusé
LAVERGNE	Yannick	Saint Arroumex	Député suppléant	<i>Y. Lavergne</i>
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Député	<i>E. Kozlowski</i>
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	Excusé
PIELAS BACROIX	F. Bacroix Frédère	Labastide du Temple	Député suppléant	<i>F. Bacroix</i>
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Député	<i>J. Lafforgue</i>
LEGAL	Nadine	Fajolles	Députée	<i>N. Legal</i>
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	<i>R. Lopez</i>
LOURMEDE	Guy	Moissac	Député	Excusé
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Député	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Député	<i>J. Miramont</i>
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Député	<i>G. Portal</i>
PORTES	Luc	Moissac	Député	<i>L. Portes</i>
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	<i>J. Pougnaud</i>
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	<i>X. Prevedello</i>
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Députée	<i>D. Schattel</i>
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Député	<i>J. Spessato</i>
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Député	<i>J. Thiers</i>
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	<i>R. Valeye</i>
VIGNAUX HERBAY	Christian ROSE-LISE	Garganvillar	Député SUPPLÉANT	<i>C. Rose-Lise</i>
TOTAL				36

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 082-200089126-20250403-0427032025-AI

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18h30 (27/03/2025), le Comité Syndical dûment convoqué le 17/03/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Les Barthes, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 17/03/2025

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M DELBOULBES Didier, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; M KOZLOWSKI Eric, , M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, Mme HERBAY Rose –Lise (Déléguée suppléante), M DELFAU Jean-Claude, Mme LEGAL Nadine, M PORTAL Guy, M LAFFORGUE Jacques, LAVERGNE Yannick (délégué Suppléant) M Jean-philippe FERVAL, M VALEYE Romain

Absents excusés : M. MASSIMINO Francis, M GARCIA Philippe, Mme AVARELLO Georgette (procuration M POUGNAND) M. FEGNE jean, M PORTES Luc, M LOURMEDE Guy, M LACOMBE José, M CHAMPAIN Christophe, M GALLO Daniel (Procuration JP BESIERS), M. CADIOU Jean-Pierre

Délégués en exercice : 37

- Présents : **27**

- Votants : 29

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur MIRAMONT Jean-Marc ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 2025-03-27-05

Convention Infracos Occupation du Dôme de Pordegui

EXPOSE :

En date du 21 septembre 2015, le Syndicat des Eaux de la Région de Castelsarrasin et Infracos ont conclu une convention portant mise à disposition d'emplacements au profit d'Infracos sis lieu-dit Pordegui 81200 Castelsarrasin, références cadastrales numéro 32 section CS, afin d'y installer une station radioélectrique.

INFRACOS est une société détenue par Bouygues Telecom et la Société Française de Radiotéléphonie (SFR) (ci-après dénommées les "Opérateurs"). Elle a notamment pour objet social la gestion du patrimoine de ces deux sociétés sur une partie du territoire français. INFRACOS est donc détentrice des droits d'occupation des sites permettant d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques.

Souhaitant acter d'une nouvelle convention entre elles, les Parties se sont rapprochées afin de conclure la présente convention (ci-après dénommée « Convention ») aux conditions ci-après exposées et acceptées.

La présente Convention annule et remplace de plein droit, à compter de sa prise d'effet, la convention conclue entre Infracos et l'Autorité Publique en date du 21 septembre 2015.

DECISION DU COMITE SYNDICAL :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le comité syndical,

APPROUVE la nouvelle convention (annexée) d'occupation du site de Pordegui avec INFRACOS ;

CHARGE le Président du SMEC ou son représentant de toutes les formalités concernant cette convention.

AU REGISTRE SONT LES
SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
LE PRÉSIDENT DU SMEC

Pour : 29 (27 votes + 2 procurations)
Contre : 0
Abstention 0



FEUILLE DE PRESENCE				
COMITE SYNDICAL DU 27 mars 2025				
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Présent
AVARELLO	Georgette	Castelmeyran	Vice-Présidente	Excusée-procuration à M. POUGNAND
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déleguée	
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	Excusé
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
		Lafitte	Délégué	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déleguée	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	Excusé - Procuration P. Beniers
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	Excusé
LAVERGNE	Yannick	Saint Arroumex	Délégué suppléant	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	Excusé
PIELASCO LACROIX	Frédéric	Labastide du Temple	Délégué suppléant	
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déleguée	
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Excusé
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	Excusé
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déleguée	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	
WIGNAUX HERZBAY	Christian ROSE-LISE	Garganvilliar	Délégué suppléant	
TOTAL			36	

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL***

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18h30 (27/03/2025), le Comité Syndical dûment convoqué le 17/03/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Les Barthes, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 17/03/2025

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M DELBOULBES Didier, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; M KOZLOWSKI Eric, , M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, Mme HERBAY Rose –Lise (Déléguée suppléante), M DELFAU Jean-Claude, Mme LEGAL Nadine, M PORTAL Guy, M LAFFORGUE Jacques, LAVERGNE Yannick (délégué Suppléant) M Jean-philippe FERVAL, M VALEYE Romain

Absents excusés : M. MASSIMINO Francis, M GARCIA Philippe, Mme AVARELLO Georgette (procuration M POUGNAND) M. FEGNE jean, M PORTES Luc, M LOURMEDE Guy, M LACOMBE José, M CHAMPAIN Christophe, M GALLO Daniel (Procuration JP BESIERS), M. CADIOU Jean-Pierre

Délégués en exercice : 37

- Présents : **27**

- Votants : 29

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur MIRAMONT Jean-Marc ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 2025-03-27-05

Convention Infracos Occupation du Dôme de Pordegui

EXPOSE :

En date du 21 septembre 2015, le Syndicat des Eaux de la Région de Castelsarrasin et Infracos ont conclu une convention portant mise à disposition d'emplacements au profit d'Infracos sis lieu-dit Pordegui 81200 Castelsarrasin, références cadastrales numéro 32 section CS, afin d'y installer une station radioélectrique.

INFRACOS est une société détenue par Bouygues Telecom et la Société Française de Radiotéléphonie (SFR) (ci-après dénommées les "Opérateurs"). Elle a notamment pour objet social la gestion du patrimoine de ces deux sociétés sur une partie du territoire français. INFRACOS est donc détentrice des droits d'occupation des sites permettant d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques.

Souhaitant acter d'une nouvelle convention entre elles, les Parties se sont rapprochées afin de conclure la présente convention (ci-après dénommée « Convention ») aux conditions ci-après exposées et acceptées.

La présente Convention annule et remplace de plein droit, à compter de sa prise d'effet, la convention conclue entre Infracos et l'Autorité Publique en date du 21 septembre 2015.

DECISION DU COMITE SYNDICAL :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le comité syndical,

APPROUVE la nouvelle convention (annexée) d'occupation du site de Pordegui avec INFRACOS ;

CHARGE le Président du SMEC ou son représentant de toutes les formalités concernant cette convention.

AU REGISTRE SONT LES
SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
LE PRÉSIDENT DU SMEC

Pour : 29 (27 votes + 2 procurations)
Contre : 0
Abstention 0



FEUILLE DE PRESENCE				
COMITE SYNDICAL DU 27 mars 2025				
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Présent
AVARELLO	Georgette	Castelmeyran	Vice-Présidente	Excusée-procuration à M. POUGNAND
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déleguée	<i>J. Bajon</i>
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	<i>J. Besiers</i>
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	<i>B. Bouché</i>
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	Excusé
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	<i>C. Costes</i>
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	<i>M. Dal Corso</i>
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	<i>D. Delboulbes</i>
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	<i>J. Delfau</i>
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	<i>G. Dupuy</i>
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	<i>J. Faurie</i>
		Lafitte	Délégué	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	<i>J. Ferval</i>
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	<i>A. Fourlenti</i>
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déleguée	<i>H. Furlan</i>
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	<i>D. Gallo</i>
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	Excusé
LAVERGNE	Yannick	Saint Arroumex	Délégué suppléant	<i>Y. Lavergne</i>
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	<i>E. Kozlowski</i>
LACOMBE	José	Meuzac	Vice-Président	Excusé
PIELASCO LACROIX	Frédéric	Labastide du Temple	Délégué suppléant	<i>F. Pielasco</i>
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	<i>J. Lafforgue</i>
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déleguée	<i>N. Legal</i>
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	<i>R. Lopez</i>
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Excusé
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	<i>J. Miramont</i>
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	<i>G. Portal</i>
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	<i>L. Portes</i>
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	<i>J. Pougnaud</i>
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	<i>X. Prevedello</i>
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déleguée	<i>D. Schattel</i>
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	<i>J. Spessato</i>
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	<i>J. Thiers</i>
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	<i>R. Valeyé</i>
WIGNAUX HERZBAY	Christian ROSE-LISE	Garganvilliar	Délégué suppléant	<i>C. Wignaux</i>
TOTAL			36	

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18h30 (27/03/2025), le Comité Syndical dûment convoqué le 17/03/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Les Barthes, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 17/03/2025

Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. BESIERS Jean-Philippe, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M DELBOULBES Didier, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; M KOZLOWSKI Eric, , M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, Mme HERBAY Rose –Lise (Déléguée suppléante), M DELFAU Jean-Claude, Mme LEGAL Nadine, M PORTAL Guy, M LAFFORGUE Jacques, LAVERGNE Yannick (délégué Suppléant) M Jean-philippe FERVAL, M VALEYE Romain

Absents excusés : M. MASSIMINO Francis, M GARCIA Philippe, Mme AVARELLO Georgette (procuration M POUGNAND) M. FEGNE jean, M PORTES Luc, M LOURMEDE Guy, M LACOMBE José, M CHAMPAIN Christophe, M GALLO Daniel (Procuration JP BESIERS), M. CADIOU Jean-Pierre

Délégués en exercice : 37

- Présents : **27**

- Votants : 29

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur MIRAMONT Jean-Marc ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 2025-03-27-06

Mise en œuvre du Programme de Sobriété nécessaire dans le cadre du 12^{ème} plan de l'Agence Adour Garonne

EXPOSE :

La Commission Territoriale Garonne est confrontée à un déséquilibre hydrologique structurel sur une grande partie de son territoire qui entraîne en étiage des impacts pour les usages (restrictions qui tendent à se généraliser chaque année) et les milieux (y compris sur l'estuaire à l'aval).

La grande majorité du sous-bassin Garonne est classée en zone de répartition des Eaux (ZRE) dont l'axe Garonne. Le déficit estimé du sous-bassin Garonne est de 100 M de m³ en étiage mesuré à l'aval de la Garonne.

Ce déficit structurel et la baisse de l'hydrologie constatée et documentée depuis quelques années (-10% débits par décennie) est à mettre en perspective avec un contexte démographique en forte hausse (+1%/an).

Régulièrement au moment de l'étiage, le SMEAG gestionnaire du soutien des débits a du mal à tenir la valeur de DOE (Débit Objectif Etiage) à Lamagistère (en 2022, le débit de la Garonne est resté 87 jours sous ce DOE) malgré les lâchers d'eau et vise en terme de stratégie 2050 en dessous de ce débit

L'impact du changement climatique va accentuer le déséquilibre hydrologique avec des indicateurs simulés confirmés avec les dernières connaissances scientifiques (qui pointent une accélération, accentuation et un emballement des impacts).

L'année 2022 a mis en évidence et est sûrement représentative des impacts possibles d'une année « normale en 2050 » ; Pour rappel la concomitance de la sécheresse sur Garonne et le Tarn a entraîné des restrictions sur l'axe Garonne pour la première fois en 10 ans.

La décennie 2020-2030 est décisive pour l'atténuation comme pour l'adaptation et la sobriété doit être envisagée sur la globalité de l'axe Garonne.

Le Comité de Bassin a dès 2021 adopté une stratégie de retour à l'équilibre dans lequel il avait proposé un mix de solutions. Le plan Eau demande -10% de baisse des prélèvements dans le milieu à 2030.

Le Syndicat Mixte Eaux Confluences étant situé sur le bassin de la Garonne, une étude a été réalisée en interne afin d'identifier les potentiels points sur lesquels une économie d'eau était possible.

L'objectif est de réussir à diminuer les prélèvements sur le bassin d'au moins 10% à l'horizon 2030 afin de participer à l'effort collectif demandé par le comité de bassin.

Pour cela deux types d'actions distinctes ont été évaluées.

- Les actions à mettre en place sur le réseau public (L'idée étant d'assurer le même service avec une consommations d'eau moindre). Avec par exemple des actions pour :
 - Lutter contre les fuites
 - Diminuer les volumes de service
 - Diminuer les volumes sans comptage

- Les actions à mettre en place chez les particuliers (L'idée étant de diminuer le volume consommé de chaque abonné sans avoir à recourir à des restrictions d'usage ou à des sanctions). Avec par exemple des actions pour :
 - Lutter contre les fuites chez les particuliers (qui donnent lieu à des dégrèvements)
 - Orienter les abonnés vers des solutions qui ne consomment pas d'eau ou moins d'eau (récupérateurs d'eau de pluie, kit mousseurs etc...)
 - Inciter les abonnés aux bons réflexes qui permettent d'économiser l'eau

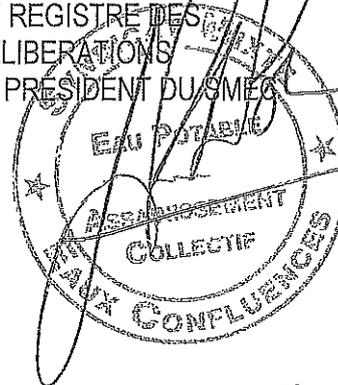
DECISION DU COMITE SYNDICAL :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le comité syndical,

APPROUVE le programme de sobriété annexé à la présente délibération ;

CHARGE le Président du SMEC ou son représentant de toutes les formalités concernant ce programme.

AU REGISTRE SONT LES
SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SMEC



Pour : 29 (27 votes + 2 procuration)
Contre : 0
Abstention 0

FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 03/04/2025
COMITE SYNDICAL DU 27 mars 2025				Reçu en préfecture le 03/04/2025
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le Présent
AVARELLO	Georgette	Castelmeyran	Vice-Présidente	ID : 082-200089126-20250403-0627032025-AI Excusee-procuration a M POUGNAND
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déleguée	<i>J. Bajon Arnal</i>
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	<i>J. Besiers</i>
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	<i>B. Bouché</i>
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	Excusé
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	<i>C. Costes</i>
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	<i>M. Dal Corso</i>
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	<i>D. Delboulbes</i>
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	<i>J. Delfau</i>
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	<i>G. Dupuy</i>
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	<i>J. C. Faurie</i>
		Lafitte	Délégué	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	<i>J. P. Ferval</i>
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	<i>A. Fourlenti</i>
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déleguée	<i>H. Furlan</i>
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	<i>D. Gallo</i>
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	Excusé
LAVERGNE	Yannick	Saint Arroumex	Délégué suppléant	<i>Y. Lavergne</i>
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	<i>E. Kozlowski</i>
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	Excusé
<i>PIERAS LA GROIX</i>	<i>Frédéric</i>	Labastide du Temple	Délégué suppléant	<i>F. Pieras</i>
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	<i>J. Lafforgue</i>
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déleguée	<i>N. Legal</i>
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	<i>R. Lopez</i>
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Excusé
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	<i>J. M. Miramont</i>
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	<i>G. Portal</i>
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	Excusé
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	<i>J. Pognand</i>
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	<i>X. Prevedello</i>
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déleguée	<i>D. Schattel</i>
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	<i>J. L. Spessato</i>
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	<i>J. C. Thiers</i>
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	<i>R. Valeyé</i>
<i>VIGNAUX HERZBAY</i>	<i>Christian ROSE-LISE</i>	Garganvillar	Délégué	<i>C. Rose-Lise</i>
TOTAL			SUPPLÉANTE	36

Autorisation signature électronique par clic pour Gaëlle Beauvieux et Benjamin Haag sur la plateforme « Rivage » de l'Agence de l'eau Adour Garonne

EXPOSE :

Les dépôts de demande de subvention Agence de l'eau se font aujourd'hui sur une plateforme numérique. Pour pouvoir valider, les aides de l'agence, une signature électronique par clic est nécessaire à l'agent qui dépose le dossier.

Benjamin Haag et Gaëlle Beauvieux disposent d'un compte sur cette plateforme, il convient de les autoriser à signer les éléments transmis car seul le titulaire du compte dispose de la signature.

Si le comité syndical n'autorise pas cette délégation, nous devons créer un compte au nom du Président qui devra valider directement les conventions d'aide que l'agence de l'eau renvoie.

(Nouvelle formule de la plateforme Agence de l'Eau « Rivage »)

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

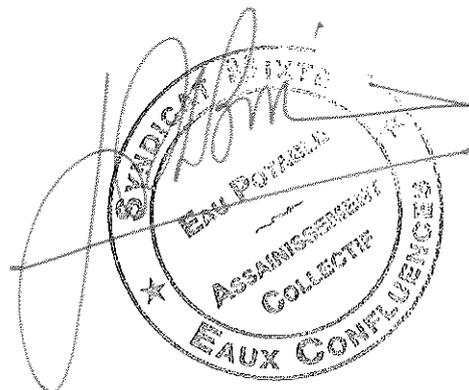
DECIDE :

- D'autoriser Gaëlle Beauvieux et Benjamin Haag à signer électroniquement par clic les éléments transmis sur la plateforme « Rivages » de l'agence de l'eau Adour Garonne
- Dit que cette autorisation prend effet immédiatement

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE PRESIDENT DU SMEC

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20008912600011	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune SMEC 82
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SGC MOISSAC

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 22

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 24

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 25

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 26

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 27

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 28

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 29

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 30

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 33

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 34

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE**

AT

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	0,00	0,00
---------------------	------	------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 940 000,00	0,00	1 940 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 550 000,00	0,00	1 780 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50 000,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 540 000,00	0,00	3 800 000,00	0,00	0,00
66	Charges financières	260 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 850 000,00	0,00	4 150 000,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	800 000,00		1 100 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		800 000,00		1 100 000,00	0,00	0,00
TOTAL		4 650 000,00	0,00	5 250 000,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		0,00
---	--	-------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 600 000,00	0,00	5 200 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		4 650 000,00	0,00	5 250 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 650 000,00	0,00	5 250 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 650 000,00	0,00	5 250 000,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		0,00
---	--	-------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 200 000,00	0,00	2 100 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 900 000,00	0,00	5 400 000,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 200 000,00	0,00	7 600 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	600 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 800 000,00	0,00	9 100 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	4 800 000,00	0,00	9 100 000,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00
---	--	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 000 000,00	0,00	8 000 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 000 000,00	0,00	8 000 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00		
Total des recettes réelles d'investissement		4 000 000,00	0,00	8 000 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	800 000,00		1 100 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		800 000,00		1 100 000,00	0,00	0,00
TOTAL		4 800 000,00	0,00	9 100 000,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

Publié le

ID : 082-200089126-20250407-0127032025-DE

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

AT

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 940 000,00	1 940 000,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	20 000,00	20 000,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	140 000,00	140 000,00	0,00
6062	Produits de traitement	100 000,00	100 000,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	150 000,00	150 000,00	0,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	10 000,00	0,00
6066	Carburants	70 000,00	70 000,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	40 000,00	40 000,00	0,00
611	Sous-traitance générale	5 000,00	5 000,00	0,00
6122	Crédit-bail mobilier	500,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	5 000,00	5 000,00	0,00
6135	Locations mobilières	80 000,00	40 000,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	20 000,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	30 000,00	30 000,00	0,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	30 000,00	30 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	40 000,00	40 000,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 000,00	10 000,00	0,00
6156	Maintenance	10 000,00	10 000,00	0,00
6161	Multirisques	40 000,00	40 000,00	0,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	15 000,00	15 000,00	0,00
6168	Autres	20 000,00	20 000,00	0,00
618	Divers	30 000,00	30 000,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	40 500,00	0,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	4 000,00	0,00
6237	Publications	10 000,00	10 000,00	0,00
6256	Missions	6 000,00	6 000,00	0,00
6257	Réceptions	10 000,00	10 000,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	30 000,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	8 000,00	8 000,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 500,00	2 500,00	0,00
63512	Taxes foncières	2 000,00	2 000,00	0,00
6353	Impôts indirects	2 000,00	2 000,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 550 000,00	1 780 000,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	300 000,00	500 000,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	100 000,00	100 000,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	150 000,00	180 000,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50 000,00	80 000,00	0,00
6531	Indemnités élus	50 000,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	80 000,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		3 540 000,00	3 800 000,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	260 000,00	300 000,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	260 000,00	300 000,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	50 000,00	50 000,00	0,00
6711	Pénalités de retard sur marchés	50 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	50 000,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		3 850 000,00	4 150 000,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	800 000,00	1 100 000,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	800 000,00	1 100 000,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		800 000,00	1 100 000,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		800 000,00	1 100 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 650 000,00	5 250 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 600 000,00	5 200 000,00	0,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	3 048 000,00	3 500 000,00	0,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	883 500,00	0,00	0,00
701251	Redevance prélèvement ressource en eau	186 000,00	0,00	0,00
701261	Redevance sur la consommation d'eau pota	0,00	1 000 000,00	0,00
704	Travaux	250 000,00	400 000,00	0,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	232 500,00	300 000,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	50 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	50 000,00	50 000,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		4 650 000,00	5 250 000,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		4 650 000,00	5 250 000,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 650 000,00	5 250 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	100 000,00	100 000,00	0,00
2031	Frais d'études	50 000,00	50 000,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	50 000,00	50 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 200 000,00	2 100 000,00	0,00
21311	Bâtiments d'exploitation	100 000,00	0,00	0,00
21315	Bâtiments administratifs	100 000,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	500 000,00	0,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	500 000,00	1 400 000,00	0,00
217531	Réseaux d'adduction d'eau (mise à dispo)	0,00	500 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	100 000,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	50 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	50 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 900 000,00	5 400 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 900 000,00	5 400 000,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 200 000,00	7 600 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00	1 500 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	600 000,00	1 500 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		600 000,00	1 500 000,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 800 000,00	9 100 000,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 800 000,00	9 100 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 000 000,00	8 000 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 000 000,00	8 000 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 000 000,00	8 000 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		4 000 000,00	8 000 000,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	800 000,00	1 100 000,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	10 000,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	200 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	200 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	200 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	50 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	90 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	50 000,00	0,00	0,00
28188	Autres	0,00	1 100 000,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		800 000,00	1 100 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		800 000,00	1 100 000,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 800 000,00	9 100 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					16 558 619,08									
1641 Emprunts en euros (total)					16 558 619,08									
0066969	LA BANQUE POSTALE	01/02/2016	2016-02-01	01/02/2017	1 113 837,09	F		1,660	1,660	EURO	A	C	N	A-1
3031052	CAISSE D EPARGNE DE MIDI PYRENEES	10/10/2021	2021-12-08	08/03/2022	1 000 000,00	F		0,750	0,750	EURO	T	X Autres	N	A-1
30434428 GARGAN	CRCAM NORD MIDI PYRENEES	30/04/2019	2019-04-30	30/04/2020	87 595,55	F		1,100	1,100	EURO	A	C	N	A-1
381238 GARGAN	CRCAM NORD MIDI PYRENEES	05/11/2019	2019-11-05	05/11/2020	103 140,51	F		2,100	2,100	EURO	A	C	N	A-1
4 000 0000 credit mutuel	CREDIT MUTUEL	01/03/2022	2022-06-27	31/07/2022	4 000 000,00	F		1,050	1,050	EURO	T	X Autres	N	A-1
837908 CREDIT AGRICOLE	CAISSE D EPARGNE DE MIDI PYRENEES	30/01/2019	2019-01-30	30/01/2020	58 977,08	F		2,150	2,150	EURO	A	C	N	A-1
ACHAT LOCAUX BUREAUX ET ATELIE	CAISSE D EPARGNE DE MIDI PYRENEES	17/07/2015	2015-09-15	05/10/2016	1 000 000,00	F		2,050	2,050	EURO	A	C	N	A-1
CRCA	CRCAM NORD MIDI PYRENEES	01/06/2016	2016-06-30	30/06/2017	1 000 000,00	F		1,350	1,350	EURO	A	C	N	A-1
MON544508	CAISSE D EPARGNE DE MIDI PYRENEES	15/01/2023	2023-08-01	01/08/2023	5 000 000,00	F		3,910	3,910	EURO	T	X Autres	N	A-1
STNIC CANMP 2	CRCAM NORD MIDI PYRENEES	09/10/2006	2006-10-09	05/03/2007	160 000,00	F		4,250	4,250	EURO	A	C	N	A-1
STNIC CREDIT AGRICOLE 1	CRCAM NORD MIDI PYRENEES	31/12/2005	2005-12-31	31/01/2007	530 000,00	F		3,930	3,930	EURO	A	C	N	A-1
emprunt tx 2017 crca	CAISSE D EPARGNE DE MIDI PYRENEES	19/05/2017	2017-07-07	05/09/2018	1 000 000,00	F		1,450	1,450	EURO	A	C	N	A-1
stni 02001 mon19343	CAISSE D EPARGNE DE MIDI PYRENEES	01/01/2002	2002-03-11	01/04/2003	68 602,00	F		5,690	5,690	EURO	A	C	N	A-1
stnimon227312eur/0235001	CAISSE D EPARGNE DE MIDI PYRENEES	16/12/2004	2004-11-16	01/02/2016	436 466,85	F		1,980	1,980	EURO	A	P	N	A-1
tx 2017 crca	CAISSE D EPARGNE DE MIDI PYRENEES	19/05/2017	2017-07-01	29/11/2017	1 000 000,00	F		1,450	1,450	EURO	T	X Autres	N	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
1643 Emprunts en devises (total)					0,00												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00												
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00												
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00												
1681 Autres emprunts (total)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
Total général					16 558 619,08												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		12 414 914,80					895 688,77	283 617,88	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		12 414 914,80					895 688,77	283 617,88	0,00	0,00
0066969	N	0,00	A-1	324 042,13	3,00	F		1,660	106 240,69	5 379,10	0,00	0,00
3031052	N	0,00	A-1	859 384,36	17,00	F		0,750	47 578,69	6 311,79	0,00	0,00
30434428 GARGAN	N	0,00	A-1	55 370,61	8,00	F		1,100	6 659,22	609,08	0,00	0,00
381238 GARGAN	N	0,00	A-1	54 247,26	5,00	F		2,100	10 403,24	1 139,19	0,00	0,00
4 000 0000 credit mutuel	N	0,00	A-1	3 544 657,44	17,50	F		1,050	185 505,80	36 490,08	0,00	0,00
837908 CREDIT AGRICOLE	N	0,00	A-1	38 200,33	8,00	F		2,150	4 427,17	821,31	0,00	0,00
ACHAT LOCAUX BUREAUX ET ATELIE	N	0,00	A-1	436 828,94	6,00	F		2,050	69 161,90	8 954,99	0,00	0,00
CRCA	N	0,00	A-1	492 058,00	7,00	F		1,350	67 497,99	6 642,78	0,00	0,00
MON544508	N	0,00	A-1	4 625 000,00	18,50	F		3,910	250 000,00	177 171,88	0,00	0,00
STNIC CANMP 2	N	0,00	A-1	86 111,46	12,00	F		4,250	5 649,21	3 659,74	0,00	0,00
STNIC CREDIT AGRICOLE 1	N	0,00	A-1	286 374,09	12,00	F		3,930	19 135,49	11 254,50	0,00	0,00
emprunt tx 2017 crca	N	0,00	A-1	682 228,88	13,00	F		1,450	48 066,73	9 892,32	0,00	0,00
stni 02001 mon19343	N	0,00	A-1	14 005,20	3,00	F		5,690	4 412,56	796,90	0,00	0,00
stnimon227312eur/0235001	N	0,00	A-1	278 906,10	11,00	F		1,980	20 950,08	5 522,34	0,00	0,00
tx 2017 crca	N	0,00	A-1	637 500,00	12,75	F		1,450	50 000,00	8 971,88	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		12 414 914,80					895 688,77	283 617,88	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 082-200089126-20250407-0127032025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	15	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	12 414 914,80	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES**

A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 500 000,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 100 000,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-400 000,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 500 000,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 500 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 500 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTESIV
A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 100 000,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 100 000,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00
28188	Autres	1 100 000,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

IV

B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	1 179 306,65
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	1 179 306,65
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent de Maitrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maitrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur Principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		6,00	0,00	6,00	5,80	0,00	5,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 082-200089126-20250407-0127032025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE**

C1.2**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20008912600029	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune ASSAINISSEMENT
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC MOISSAC

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : ASS - SMEC (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	27
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	28
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	29
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	30
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	31
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	32
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 629 000,00	3 629 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		3 629 000,00	3 629 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	11 409 000,00	11 409 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		11 409 000,00	11 409 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	15 038 000,00	15 038 000,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

AZ

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 200 000,00	0,00	1 490 000,00	1 490 000,00	1 490 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	630 000,00	0,00	630 000,00	630 000,00	630 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 830 000,00	0,00	2 120 000,00	2 120 000,00	2 120 000,00
66	Charges financières	170 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 000 000,00	0,00	2 620 000,00	2 620 000,00	2 620 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	800 000,00		1 009 000,00	1 009 000,00	1 009 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		800 000,00		1 009 000,00	1 009 000,00	1 009 000,00
TOTAL		2 800 000,00	0,00	3 629 000,00	3 629 000,00	3 629 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 629 000,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 750 000,00	0,00	3 379 000,00	3 379 000,00	3 379 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		2 750 000,00	0,00	3 579 000,00	3 579 000,00	3 579 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 800 000,00	0,00	3 629 000,00	3 629 000,00	3 629 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 800 000,00	0,00	3 629 000,00	3 629 000,00	3 629 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 629 000,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 009 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 600 000,00	0,00	2 150 000,00	2 150 000,00	2 150 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 850 000,00	0,00	7 509 000,00	7 509 000,00	7 509 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	5 500 000,00	0,00	9 709 000,00	9 709 000,00	9 709 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 100 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des dépenses financières	1 300 000,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 800 000,00	0,00	11 409 000,00	11 409 000,00	11 409 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	6 800 000,00	0,00	11 409 000,00	11 409 000,00	11 409 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

11 409 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 000 000,00	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	6 000 000,00	0,00	10 400 000,00	10 400 000,00	10 400 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00		
Total des recettes réelles d'investissement		6 000 000,00	0,00	10 400 000,00	10 400 000,00	10 400 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	800 000,00		1 009 000,00	1 009 000,00	1 009 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		800 000,00		1 009 000,00	1 009 000,00	1 009 000,00
TOTAL		6 800 000,00	0,00	11 409 000,00	11 409 000,00	11 409 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 409 000,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

1 009 000,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 490 000,00		1 490 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	630 000,00		630 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	500 000,00	0,00	500 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 009 000,00	1 009 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		2 620 000,00	1 009 000,00	3 629 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 629 000,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	50 000,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 150 000,00	0,00	2 150 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	7 509 000,00	0,00	7 509 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00		200 000,00
Dépenses d'investissement – Total		11 409 000,00	0,00	11 409 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 409 000,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 379 000,00		3 379 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	200 000,00		200 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	0,00	50 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	3 629 000,00	0,00	3 629 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 629 000,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	400 000,00	0,00	400 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 009 000,00	1 009 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	10 400 000,00	1 009 000,00	11 409 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 409 000,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 200 000,00	1 490 000,00	1 490 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	300 000,00	470 000,00	470 000,00
6062	Produits de traitement	220 000,00	50 000,00	50 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	160 000,00	300 000,00	300 000,00
6066	Carburants	65 000,00	20 000,00	20 000,00
6068	Autres matières et fournitures	48 000,00	50 000,00	50 000,00
6135	Locations mobilières	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	110 000,00	110 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	10 000,00	110 000,00	110 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	8 000,00	8 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6156	Maintenance	20 000,00	20 000,00	20 000,00
618	Divers	250 000,00	150 000,00	150 000,00
6226	Honoraires	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6241	Transports sur achats	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	10 000,00	10 000,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6378	Autres taxes et redevances	10 000,00	113 000,00	113 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	630 000,00	630 000,00	630 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	400 000,00	430 000,00	430 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	180 000,00	150 000,00	150 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	25 000,00	25 000,00	25 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		1 830 000,00	2 120 000,00	2 120 000,00
66	Charges financières (b) (8)	170 000,00	500 000,00	500 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	170 000,00	500 000,00	500 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 000 000,00	2 620 000,00	2 620 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	800 000,00	1 009 000,00	1 009 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	800 000,00	1 009 000,00	1 009 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		800 000,00	1 009 000,00	1 009 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		800 000,00	1 009 000,00	1 009 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 800 000,00	3 629 000,00	3 629 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 629 000,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 750 000,00	3 379 000,00	3 379 000,00
704	Travaux	150 000,00	150 000,00	150 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	2 400 000,00	3 029 000,00	3 029 000,00
7068	Autres prestations de services	200 000,00	200 000,00	200 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	200 000,00	200 000,00
748	Autres subventions d'exploitation	0,00	200 000,00	200 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 750 000,00	3 579 000,00	3 579 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 800 000,00	3 629 000,00	3 629 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 800 000,00	3 629 000,00	3 629 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 629 000,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 600 000,00	2 150 000,00	2 150 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	1 000 000,00	1 850 000,00	1 850 000,00
21562	Service d'assainissement	300 000,00	300 000,00	300 000,00
2182	Matériel de transport	300 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 850 000,00	7 509 000,00	7 509 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 850 000,00	7 509 000,00	7 509 000,00
Total des dépenses d'équipement		5 500 000,00	9 709 000,00	9 709 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 100 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
1641	Emprunts en euros	1 100 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses financières		1 300 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		6 800 000,00	11 409 000,00	11 409 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 800 000,00	11 409 000,00	11 409 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 409 000,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	400 000,00	400 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	400 000,00	400 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
1641	Emprunts en euros	6 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 000 000,00	10 400 000,00	10 400 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		6 000 000,00	10 400 000,00	10 400 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	800 000,00	1 009 000,00	1 009 000,00
28031	Frais d'études	50 000,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	400 000,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	350 000,00	0,00	0,00
28188	Autres	0,00	1 009 000,00	1 009 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		800 000,00	1 009 000,00	1 009 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		800 000,00	1 009 000,00	1 009 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 800 000,00	11 409 000,00	11 409 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 409 000,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					19 129 852,27									
1641 Emprunts en euros (total)					19 129 852,27									
06796128348	CREDIT AGRICOLE	29/12/2016	2016-12-29	05/01/2017	523 489,86	F		1,400	1,400	EURO	A	C	N	A-1
1 000 0000 credit agricole	CREDIT AGRICOLE	30/06/2022	2022-06-30	31/03/2022	1 000 000,00	F	Euribor 1 mois	0,750	0,750	EURO	T	X Autres	N	A-1
1102011005130002	ADOUR GARONNE	03/04/2013	2013-04-03	03/04/2014	8 571,20	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
110201100517001	ADOUR GARONNE	21/03/2011	2011-09-21	03/08/2012	16 584,80	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
110201100517002	ADOUR GARONNE	21/02/2014	2014-02-21	03/04/2014	4 146,20	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
120825213	ADOUR GARONNE	30/06/2010	2010-06-30	30/06/2011	7 020,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
272769	DEXIA	02/12/2010	2010-12-02	01/04/2011	600 000,00	F		2,440	2,440	EURO	T	X Autres	N	A-1
4 000 0000 credit agricole	CREDIT AGRICOLE	30/06/2022	2022-06-30	31/07/2022	4 000 000,00	F	Euribor 1 mois	1,070	1,070	EURO	M	X Autres	N	A-1
41714942276	CREDIT AGRICOLE	26/12/2016	2016-12-26	31/12/2016	438 809,49	F		2,250	2,250	EURO	T	X Autres	N	A-1
44009014053 GARGANVILLAR	CREDIT AGRICOLE	15/04/2019	2019-04-15	15/04/2020	103 608,60	F		1,300	1,300	EURO	A	C	N	A-1
500000 credit agricole	CREDIT AGRICOLE	15/01/2023	2023-08-31	31/08/2023	5 000 000,00	F	Euribor 1 mois	3,920	3,920	EURO	M	X Autres	N	A-1
72428405059	CREDIT AGRICOLE	29/12/2016	2016-12-29	30/04/2017	587 915,82	F		1,500	1,500	EURO	A	C	N	A-1
94613848339	CREDIT AGRICOLE	29/12/2016	2016-12-29	05/01/2017	136 174,59	F		1,100	1,100	EURO	A	C	N	A-1
CASTELFERRUS CAISSE D'EPARGNE	CAISSE D EPARGNE	03/10/2012	2012-10-03	05/12/2013	350 000,00	F	Euribor 1 mois	5,450	5,450	EURO	A	C	N	A-1
CREDIT MUTUEL	CREDIT MUTUEL CASTELSARRASIN	19/05/2017	2017-07-19	05/09/2018	1 000 000,00	F		1,450	1,450	EURO	A	C	N	A-1
E014	CAISSE D EPARGNE	20/07/2011	2011-07-20	25/12/2011	1 391 253,00	F		4,230	4,230	EURO	T	X Autres	N	A-1
E15	ADOUR GARONNE	21/03/2011	2011-03-21	03/08/2012	34 284,80	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	F-1
GAR 12871333	CREDIT AGRICOLE	01/01/2019	2019-10-30	31/10/2020	61 629,17	F	Euribor 1 mois	1,650	1,650	EURO	A	C	N	A-1
GAR 30434428	CREDIT AGRICOLE	01/01/2001	2019-11-30	30/11/2020	40 501,27	F	Euribor 1 mois	0,850	0,850	EURO	A	C	N	A-1
LAFITTE CREDIT AGRICOLE	CREDIT AGRICOLE	01/01/2018	2019-07-31	31/07/2020	120 000,00	F		1,900	1,900	EURO	A	C	N	A-1
LAFITTES74528503056	CREDIT AGRICOLE	01/01/2019	2020-06-30	30/06/2020	102 289,00	F	Euribor 1 mois	2,900	2,900	EURO	A	C	N	A-1
MOISLIZ 02261202088900101	CREDIT MUTUEL CASTELSARRASIN	31/03/2019	2019-03-31	31/03/2020	79 822,44	F	Euribor 1 mois	3,730	3,730	EURO	T	X Autres	N	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Désignation des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	Categorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise					
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
MOISSAC LIZAC 7166830	CAISSE D EPARGNE	05/05/2009	2009-05-05	05/05/2010	400 000,00	F	Euribor 1 mois	4,250	4,250	EURO	A	C	N	A-1	
MOISSAC LIZAC 85389941596	BRED BANQUE POPULAIRE	15/03/2010	2010-03-15	15/06/2011	200 000,00	F	Euribor 1 mois	3,290	3,290	EURO	T	X Autres	N	A-1	
MOISSAC LIZAC 85992085181	CREDIT AGRICOLE	20/10/2019	2019-10-20	20/01/2020	211 458,74	F		0,950	0,950	EURO	T	X Autres	N	A-1	
MON 531585 MOISSAC LIZAC	LA BANQUE POSTALE	01/10/2019	2019-10-01	01/01/2020	1 003 333,39	F		1,920	1,920	EURO	T	X Autres	N	A-1	
MON270452EUR/0288853/001	DEXIA	31/12/2010	2010-12-31	01/01/2011	352 125,00	F	Euribor 1 mois	3,240	3,240	EURO	T	X Autres	N	A-1	
STNIC CREDIT AGRICOLE	CREDIT AGRICOLE	13/10/2023	2023-10-13	30/11/2023	200 000,00	F	Euribor 1 mois	1,740	1,740	EURO	A	C	N	A-1	
caumont 785375080059	CREDIT AGRICOLE	30/04/2019	2020-04-30	30/04/2020	38 959,90	F	Euribor 1 mois	2,350	2,350	EURO	A	C	N	A-1	
stnic dexia	DEXIA	31/12/2010	2010-12-31	01/01/2011	117 875,00	F	Euribor 1 mois	2,590	2,590	EURO	T	X Autres	N	A-1	
tx eu station barry et autre	CREDIT AGRICOLE	19/05/2017	2017-07-18	29/11/2017	1 000 000,00	F		1,450	1,450	EURO	T	X Autres	N	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					19 129 852,27										

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 082-200089126-20250407-0227032025-DE

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		13 230 604,83					1 041 508,39	312 309,21	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		13 230 604,83					1 041 508,39	312 309,21	0,00	0,00
06796128348	N	0,00	A-1	164 757,11	2,00	F		1,400	54 157,29	2 306,60	0,00	0,00
1 000 0000 credit agricole	N	0,00	A-1	859 384,36	17,25	F	Euribor 1 mois	0,750	47 578,69	6 311,79	0,00	0,00
1102011005130002	N	0,00	A-1	2 285,69	4,00	F		0,000	571,41	0,00	0,00	0,00
110201100517001	N	0,00	A-1	2 211,35	2,00	F		0,000	1 105,65	0,00	0,00	0,00
110201100517002	N	0,00	A-1	1 105,69	4,00	F		0,000	276,41	0,00	0,00	0,00
120825213	N	0,00	A-1	468,00	1,00	F		0,000	468,00	0,00	0,00	0,00
272769	N	0,00	A-1	58 777,82	1,25	F		2,440	46 878,63	1 007,41	0,00	0,00
4 000 0000 credit agricole	N	0,00	A-1	3 545 522,25	17,58	F	Euribor 1 mois	1,070	185 221,03	37 030,49	0,00	0,00
41714942276	N	0,00	A-1	303 628,19	14,25	F		2,250	18 668,18	6 674,86	0,00	0,00
44009014053 GARGANVILLAR	N	0,00	A-1	58 333,97	6,00	F		1,300	9 411,11	758,34	0,00	0,00
500000 credit agricole	N	0,00	A-1	4 759 947,44	18,67	F	Euribor 1 mois	3,920	177 643,07	183 420,85	0,00	0,00
72428405059	N	0,00	A-1	309 262,19	7,00	F		1,500	42 231,65	4 638,93	0,00	0,00
94613848339	N	0,00	A-1	31 430,14	2,00	F		1,100	15 629,09	345,73	0,00	0,00
CASTELFERRUS CAISSE D'EPARGNE	N	0,00	A-1	237 429,27	13,00	F	Euribor 1 mois	5,450	13 025,20	12 939,90	0,00	0,00
CREDIT MUTUEL	N	0,00	A-1	682 228,88	13,00	F		1,450	48 066,73	9 892,32	0,00	0,00
E014	N	0,00	A-1	211 024,20	1,75	F		4,230	118 679,49	7 060,27	0,00	0,00
E15	N	0,00	F-1	4 571,35	2,00	F		0,000	2 285,65	0,00	0,00	0,00
GAR 12871333	N	0,00	A-1	39 463,22	8,00	F	Euribor 1 mois	1,650	4 655,03	651,14	0,00	0,00
GAR 30434428	N	0,00	A-1	24 124,17	7,00	F	Euribor 1 mois	0,850	3 359,41	205,06	0,00	0,00
LAFITTE CREDIT AGRICOLE	N	0,00	A-1	94 093,17	15,00	F		1,900	5 480,41	1 787,77	0,00	0,00
LAFITTES74528503056	N	0,00	A-1	84 338,32	17,00	F	Euribor 1 mois	2,900	3 908,43	2 445,81	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Capital	Annuité Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Type de taux (12)				
						Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)					
MOISLIZ 02261202088900101	N	0,00	A-1	38 782,34	4,25	F	Euribor 1 mois	3,730	9 162,47	1 319,41	0,00	0,00
MOISSAC LIZAC 7166830	N	0,00	A-1	133 010,67	5,00	F	Euribor 1 mois	4,250	24 434,98	5 652,95	0,00	0,00
MOISSAC LIZAC 85389941596	N	0,00	A-1	20 670,18	1,25	F	Euribor 1 mois	3,290	16 468,26	478,26	0,00	0,00
MOISSAC LIZAC 85992085181	N	0,00	A-1	10 310,11	0,25	F		0,950	10 310,11	24,49	0,00	0,00
MON 531585 MOISSAC LIZAC	N	0,00	A-1	536 666,79	5,75	F		1,920	93 333,32	9 632,00	0,00	0,00
MON270452EUR/0288853/001	N	0,00	A-1	130 342,33	6,00	F	Euribor 1 mois	3,240	20 009,67	3 981,61	0,00	0,00
STNIC CREDIT AGRICOLE	N	0,00	A-1	182 959,83	18,00	F	Euribor 1 mois	1,740	8 743,10	3 183,50	0,00	0,00
caumont 785375080059	N	0,00	A-1	24 034,07	7,00	F	Euribor 1 mois	2,350	3 198,88	564,80	0,00	0,00
stnic dexia	N	0,00	A-1	41 941,73	6,00	F	Euribor 1 mois	2,590	6 547,04	1 023,04	0,00	0,00
tx eu station barry et autre	N	0,00	A-1	637 500,00	12,75	F		1,450	50 000,00	8 971,88	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		13 230 604,83					1 041 508,39	312 309,21	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

ASSAINISSEMENT - ASS - SMEC - BP - 2025

- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une prime ou d'une déprime en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 082-200089126-20250407-0227032025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
E15	ADOUR GARONNE	34 284,80	4 571,35	1	15,00				0,00	0	0,000	0,00	0,00	0,03
TOTAL (F)		34 284,80	4 571,35						0,00			0,00	0,00	0,03
TOTAL GENERAL		34 284,80	4 571,35						0,00			0,00	0,00	0,03

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

ASSAINISSEMENT - ASS - SMEC - BP - 2025

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 082-200089126-20250407-0227032025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	30	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	13 226 033,48	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 700 000,00	1 700 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 009 000,00	1 009 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-691 000,00	-691 000,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 700 000,00	I 1 700 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 500 000,00	1 500 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 500 000,00	1 500 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		200 000,00	200 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00	200 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 009 000,00	III 1 009 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 009 000,00	1 009 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	0,00
28188	Autres	1 009 000,00	1 009 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	1 353 817,60
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	1 353 817,60
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 629 000,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	37,31

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20008912600045	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune MOISSAC-LIZAC EAU - SMEC
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC MOISSAC

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : MOISSAC-LIZAC EAU - SMEC (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 22

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 24

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 25

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 26

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 27

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 28

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 29

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 30

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****AT****EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	0,00	0,00
----------------------------	-------------	-------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	65 000,00	0,00	380 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		80 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00
66	Charges financières	70 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		150 000,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	300 000,00		300 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		300 000,00		300 000,00	0,00	0,00
TOTAL		450 000,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		0,00
---	--	-------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	450 000,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		450 000,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		450 000,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		450 000,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		0,00
---	--	-------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	250 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	550 000,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	700 000,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	700 000,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	400 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	400 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
 Reçu en préfecture le 07/04/2025
 Publié le 0,00
 ID : 082-200089126-20250407-0327032027-DE

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		400 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	300 000,00		300 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		300 000,00		300 000,00	0,00	0,00
TOTAL		700 000,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

AT

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	65 000,00	380 000,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	50 000,00	230 000,00	0,00
6066	Carburants	0,00	50 000,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	100 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000,00	10 000,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	10 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	0,00	10 000,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	10 000,00	0,00
6536	Frais de représentation élus	5 000,00	10 000,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		80 000,00	400 000,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	70 000,00	100 000,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	70 000,00	100 000,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		150 000,00	500 000,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	300 000,00	300 000,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	300 000,00	300 000,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		300 000,00	300 000,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		300 000,00	300 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		450 000,00	800 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des ré

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	450 000,00	800 000,00	0,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	450 000,00	800 000,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		450 000,00	800 000,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		450 000,00	800 000,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		450 000,00	800 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	250 000,00	150 000,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	150 000,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	250 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	300 000,00	300 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	300 000,00	300 000,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		550 000,00	450 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00	150 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	150 000,00	150 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		150 000,00	150 000,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		700 000,00	600 000,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		700 000,00	600 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	400 000,00	300 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	400 000,00	300 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		400 000,00	300 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		400 000,00	300 000,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	300 000,00	300 000,00	0,00
28131	Bâtiments	0,00	150 000,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	150 000,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	100 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	50 000,00	50 000,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	0,00	100 000,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		300 000,00	300 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		300 000,00	300 000,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		700 000,00	600 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					3 840 621,31									
1641 Emprunts en euros (total)					3 840 621,31									
1208252112	CAISSE D EPARGNE DES PAYS DE L ADOUR	21/09/2011	2011-09-21	21/09/2012	6 049,20	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
4355605 MOISSAC LIZAC	CAISSE D EPARGNE DES PAYS DE L ADOUR	25/11/2004	2004-11-25	25/11/2015	500 000,00	F		3,200	3,200	EURO	A	C	N	A-1
7243210	CAISSE NATIONALE D EPARGNE	01/09/2007	2007-09-01	01/03/2008	500 000,00	F		4,860	4,860	EURO	S	X Autres	N	A-1
848384	CAISSE D EPARGNE DES PAYS DE L ADOUR	30/11/2019	2019-11-30	30/12/2019	434 572,11	F		1,240	1,240	EURO	M	X Autres	N	A-1
C085565	CAISSE D EPARGNE DES PAYS DE L ADOUR	25/04/2015	2015-04-25	23/07/2015	1 800 000,00	V		2,690	2,690	EURO	T	X Autres	N	A-2
credit mutuel		31/07/2022	2022-07-31	31/07/2022	600 000,00	F	Euribor 1 mois	1,050	1,050	EURO	T	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00											
1681 Autres emprunts (total)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					3 840 621,31											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		2 474 004,30					171 884,79	56 240,53	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 474 004,30					171 884,79	56 240,53	0,00	0,00
1208252112	N	0,00	A-1	806,56	2,00	F		0,000	403,28	0,00	0,00	0,00
4355605 MOISSAC LIZAC	N	0,00	A-1	289 051,00	10,00	F		3,200	24 982,73	9 249,63	0,00	0,00
7243210	N	0,00	A-1	107 716,95	3,00	F		4,860	34 195,85	4 824,55	0,00	0,00
848384	N	0,00	A-1	314 731,21	12,00	F		1,240	24 477,04	3 763,88	0,00	0,00
C085565	N	0,00	A-2	1 230 000,00	20,50	V		2,690	60 000,00	32 928,96	0,00	0,00
credit mutuel	N	0,00	A-1	531 698,58	17,50	F	Euribor 1 mois	1,050	27 825,89	5 473,51	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 474 004,30					171 884,79	56 240,53	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
C085565	CAISSE D EPARGNE DES PAYS DE L ADOUR	1 800 000,00	1 230 000,00	2	30,00				0,00	0	2,690	32 928,96	0,00	49,72
TOTAL (A)		1 800 000,00	1 230 000,00						0,00			32 928,96	0,00	49,72
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		1 800 000,00	1 230 000,00						0,00			32 928,96	0,00	49,72

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.

MOISSAC-LIZAC EAU - SMEC - MOISSAC-LIZAC EAU - SMEC - BP - 2025

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 082-200089126-20250407-0327032027-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5	1	0	0	0	
	% de l'encours	50,27	49,72	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 244 004,30	1 230 000,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	150 000,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	300 000,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	150 000,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		150 000,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		150 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	150 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES****A4.3****RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		300 000,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		300 000,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28131	Bâtiments	150 000,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	50 000,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	100 000,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

IV

B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	227 355,50
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	227 355,50
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Tableau de Synthèse du programme de sobriété

Tableau de Synthèse de sobiéré globale (UDI Garganvillar / Castelsarrasin / St Nicolas de la Grave)						
Partie réseau public						
Pôle	Action	Gain espéré (m³/an)	Coût (€)	Gain / coût (m³/€)	Observation	
Lutte contre les fuites (réseau public)	Renouvellement des canalisations	81 000	1 500 000 €/an	0,05	Le renouvellement des conduites les plus fuyardes permet de diminuer le nombre de fuites réparées chaque année	
	Recherche de fuite & réparation de fuite	395 712 ⁽¹⁾	198 000 €/an	2,04	Le gain de ce pôle n'est pas directement visible car chaque fuite réparée permet de maintenir le rendement, ce pôle permet d'éviter la dégradation du rendement	
	Amélioration de la sectorisation et entretien	5 976	20 000 €	0,30	L'amélioration de la sectorisation permet d'accélérer la vitesse à laquelle les fuites seront identifiées	
Diminution des volumes de service	Abandon de l'usine de traitement de Castelferrus	4 600	100 000 €	0,05	L'abandon de l'usine de Castelferrus et le basculement sur l'usine de traitement de Castelsarrasin permet d'économiser des volumes de service	
Diminution des volumes sans comptage	Mise en place de bornes monétiques pour les prélèvements d'eau sur poteau	7 375	20 000 €	0,37	La mise en place de bornes avec compteur permet de mieux suivre les volumes pris sur poteau incendie pour le lavage de voirie et dans le cadre de travaux	
Total partie publique sauf (1)		225 743	1 706 000 €	0,13		
Partie réseau privé						
Pôle	Action	Gain espéré (m³/an)	Coût (€)	Gain / coût (m³/€)	Observation	
Lutte contre les fuites (réseau privé)	Test du passage en télérelève de St Nicolas de la Grave	1 300	25 000 €	0,05	Le passage en télérelève permet aux abonnés de suivre leur consommation chaque journée de d'identifier directement les fuites sur le réseau privé	
Pôle	Action	Nb. Personnes impactées	Gain espéré (m³/an)	Coût (€)	Gain / coût (m³/€)	Observation
Print	Affiche de sensibilisation en mairie	230	2 300	300 €	7,67	
	Feuille sur l'eau envoyé avec la facturation	3225	32 250	875 €	36,86	
	Flyers de communication des travaux	450	4 500	350 €	12,86	
Digital	Animation sur les réseaux sociaux	10376	103 759	700 €	148,23	
	Diffusion régulière sur le site internet	415	4 150	105 €	39,52	
	Création d'une vidéo de sensibilisation	400	4 000	1 100 €	3,64	
Total partie privée			152 259	28 430 €	5,36	

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 082-200089126-20250403-0627032025-AI

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 082-200089126-20250403-0627032025-AI

Programme de sobriété global du Syndicat Mixte Eaux Confluences



MAITRE D'OUVRAGE :

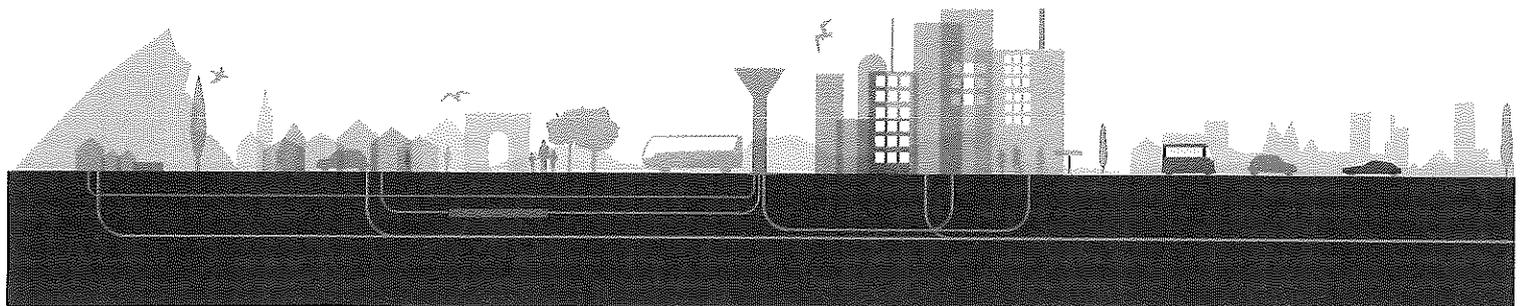
**Syndicat Mixte Eaux
Confluence**

418, chemin de la chaumière

BP 20061

82 100 CASTELSARRASIN

Syndicat Mixte Eaux Confluences



Programme de sobriété global

Préambule

La Commission Territoriale Garonne est confrontée à un déséquilibre hydrologique structurel sur une grande partie de son territoire qui entraîne en étiage des impacts pour les usages (restrictions qui tendent à se généraliser chaque année) et les milieux (y compris sur l'estuaire à l'aval). La grande majorité du sous-bassin Garonne est par ex classé en zone de répartition des Eaux (ZRE) dont l'axe Garonne. Le déficit estimé du sous-bassin Garonne est de 100 M de m³ en étiage mesuré à l'aval de la Garonne. Pour une année très sèche comme 2022 à Tonneins sans soutien des étiages le déficit sur la Garonne était estimé à 309 hm³.

Ce déficit structurel et la baisse de l'hydrologie constatée et documenté depuis quelques années (-10% débits par décennie) est à mettre en perspective avec un contexte démographique en forte hausse (+1%/an)

Régulièrement au moment de l'étiage le SMEAG gestionnaire du soutien des débits a du mal à tenir la valeur de DOE à Lamagistère (en 2022, le débit de la Garonne est resté 87 jours sous le DOE) malgré les lâchers d'eau et vise en terme de stratégie en dessous du DOE.

L'impact du changement climatique va accentuer le déséquilibre hydrologique avec des indicateurs simulés confirmés avec les dernières connaissances scientifiques (qui pointent une accélération, accentuation et un emballement des impacts)

L'année 2022 a mis en évidence et est sûrement représentative des impacts possibles d'une année « normale en 2050 » ; Pour rappel la concomitance de la sécheresse sur Garonne et le Tarn a entraîné des restrictions sur l'axe Garonne pour la première fois en 10 ans. L'objectif a lors été de garantir les activités vitales (eau potable). Pour rappel les années sèches comme 2022-2023, 50% du débit de la Garonne à Toulouse provient des lâchers d'eau au titre du soutien des débits.

La décennie 2020-2030 est décisive pour l'atténuation comme pour l'adaptation et la sobriété doit être envisagée sur la globalité de l'axe Garonne.

Le Comité de Bassin a dès 2021 adopté une stratégie de retour à l'équilibre dans lequel il avait proposé un mix de solutions. Le plan eau demande -10% de baisse des prélèvements dans le milieu à 2030.

Le Syndicat Mixte Eaux Confluences étant situé sur le bassin de la Garonne, une étude a été réalisée en interne afin d'identifier les potentiels points sur lesquels une économie d'eau était possible. L'objectif est de réussir à diminuer les prélèvements sur le bassin d'au moins 10% à l'horizon 2030 afin de participer à l'effort collectif demandé par le comité de bassin.

Définition des objectifs

UDI de Castelsarrasin

Le tableau ci-dessous rappelle les chiffres clés du SMEC sur l'UDI de Castelsarrasin entre 2019 et 2023 :

	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
Nombre d'abonné	10 150	10 154	10 587	10 756	10 759	10 481
Volume prélevé	1 820 718	2 175 187	1 846 805	1 912 809	1 681 206	1 887 304
Production	1 702 453	1 583 338	1 632 354	1 668 144	1 532 134	1 633 335
Volume importé	0	0	0	0	0	0
Volume exporté	0	0	0	0	25 977	5 075
Volume mis en distribution	1 702 453	1 583 338	1 632 354	1 668 144	1 556 757	1 628 209
Besoin usine	118 260	591 849	214 451	246 465	99 072	254 019
Volume consommé autorisé	1 213 588	1 247 739	1 224 304	1 298 254	1 179 499	1 282 673
Consommations comptabilisées	1 159 668	1 203 839	1 180 404	1 254 554	1 135 599	1 188 773
Pertes	488 885	335 599	408 050	367 890	377 258	395 536
Consommation sans comptage	25 900	25 900	25 900	25 900	25 900	25 900
Volume de service	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000
Rendement brut	68,7%	76,0%	72,3%	75,3%	72,9%	73,1%
Rendement net	71,3%	78,3%	75,0%	77,9%	75,8%	75,8%
Rendement Grenelle	55,4%	66,5%	66,4%	66,5%	65,4%	66,5%
Linéaire	465,0	465,0	465,0	465,0	465,0	465
ILC (m ³ /j/km)	7,2	7,4	7,2	7,6	6,9	7,3
ILP (m ³ /j/km)	2,9	2,0	2,4	2,2	2,2	2,3
Caractérisation	Mediocre	Acceptable	Acceptable	Acceptable	Acceptable	Acceptable

En moyenne sur la période 2019-2023, le SMEC met en distribution 1 628 209 m³ par an et perd 395 536 m³ chaque année sur l'UDI de Castelsarrasin.

Programme de sobriété global du Syndicat Mixte Eaux Confluences

UDI de Garganvillar

Le tableau ci-dessous rappelle les chiffres clés du SMEC sur l'UDI de Garganvillar entre 2019 et 2023 :

	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
Nombre d'abonné	2 254	2 256	2 355	2 401	2 398	2 333
Volume prélevé	323 917	362 105	357 853	334 529	302 726	337 226
Volume produit	269 200	292 965	310 272	312 494	277 385	292 463
Volume importé	9 917	13 398	10 334	11 237	29 802	14 938
Volume exporté	0	0	0	0	0	0
Volume mis en distribution	279 117	306 563	320 606	323 731	307 187	307 401
Besoin usine	59 717	69 140	47 581	22 035	25 341	44 763
Volume consommé autorisé	248 735	270 945	253 177	263 520	247 334	256 742
Consommations comptabilisées	231 735	253 945	236 177	246 520	230 334	239 742
Pertes	30 382	35 418	67 429	60 211	59 853	50 659
Consommation sans comptage	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000
Volume de service	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Rendement brut	93,0%	82,9%	73,7%	76,1%	75,0%	78,1%
Rendement net	89,1%	88,4%	79,0%	81,4%	80,5%	83,7%
Rendement Grenelle	65,6%	65,6%	65,6%	65,6%	65,6%	65,6%
Linéaire	230,0	230,0	230,0	230,0	230,0	230
ILC (m ³ /l/km)	3,0	3,2	3,0	3,1	2,9	3,1
ILP (m ³ /l/km)	0,4	0,4	0,8	0,7	0,7	0,6
Caractérisation	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon

En moyenne sur la période 2019-2023, le SMEC met en distribution 307 401 m³ par an et perd 50 659 m³ chaque année sur l'UDI de Garganvillar.

UDI de St Nicolas de la Grave

Le tableau ci-dessous rappelle les chiffres clés du SMEC sur l'UDI de Saint Nicolas de la Grave entre 2019 et 2023 :

	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
Nombre d'abonné	1 154	1 188	1 200	1 199	1 214	1 191
Volume prélevé	0	0	0	0	0	0
Volume produit	0	0	0	0	0	0
Volume importé	125 669	128 608	136 667	151 969	116 333	131 849
Volume exporté	0	0	0	0	0	0
Volume mis en distribution	125 669	128 608	136 667	151 969	116 333	131 849
Besoin usine	0	0	0	0	0	0
Volume consommé autorisé	114 868	117 095	116 849	129 579	112 982	118 275
Volumes comptabilisés	113 442	111 496	111 602	124 486	108 599	113 925
Pertes	10 801	11 513	19 818	22 390	3 351	13 575
Consommation sans comptage	0	3 360	3 360	3 440	3 336	2 699
Volume de service	1 426	2 239	1 887	1 653	1 047	1 650
Rendement brut	90,3%	86,7%	81,7%	81,9%	93,4%	86,8%
Rendement net	91,4%	91,0%	85,5%	85,3%	97,1%	90,1%
Rendement Grenelle	66,0%	66,0%	66,0%	66,1%	66,0%	66,0%
Linéaire	63,7	63,7	63,4	63,5	63,7	64
ILC (m ³ /j/km)	4,9	5,0	5,0	5,6	4,9	5,1
ILP (m ³ /j/km)	0,5	0,5	0,9	1,0	0,1	0,6
Caractérisation	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon

En moyenne sur la période 2019-2023, le SMEC met en distribution 131 849 m³ par an et perd 13 575 m³ chaque année sur l'UDI de Saint Nicolas de la Grave

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 082-200089126-20250403-0627032025-AI

Objectif global

Au total sur les UDI de Castelsarrasin, Garganvillar et St Nicolas de la Grave, le SMEC met en distribution en moyenne chaque année 2 067 459 m³. Pour respecter les 10 % de prélèvement en moins demandés par l'agence de l'eau à l'horizon 2030, le SMEC doit réduire au global le volume distribué de **206 746 m³** d'ici 2030. Cet objectif est à mettre en perspective avec l'augmentation démographique moyenne de 1% par an observée chaque année sur le bassin. Si cette évolution démographique se poursuit jusqu'en 2030, le volume consommé autorisé sur ces 3 UDI devrait passer de 1 542 440 m³ par an à 1 696 684 m³. Ce qui signifie qu'en plus de la réduction des 206 746 m³, le SMEC doit diminuer le volume mis en distribution de 154 244 m³ supplémentaires.

Au total l'objectif du plan de sobriété est donc de réussir à économiser sur les 3 UDI environ 361 000 m³ à l'horizon 2030 ce qui représente 17,5 % de son volume mis en distribution actuellement.

A noter que la difficulté l'objectif des 10% est très variable selon l'UDI. A l'échelle de l'UDI de Saint Nicolas de la Grave dont le rendement moyen entre 2019 et 2023 est de 90%, il sera nettement plus difficile de réduire le volume mis en distribution de 10 % que pour l'UDI de Castelsarrasin ou le rendement moyen est de 75,8 %.

Programme d'action de sobriété global

Présentation générale

Le SMEC a analysé chacun des pôles qui consomment de l'eau afin d'identifier les actions possibles, les économies d'eau possible et le cout nécessaire pour la mise en place de l'action. Les actions identifiées peuvent se ranger dans deux catégories distinctes :

- **Les actions à mettre en place sur le réseau public** (L'idée étant d'assurer le même service avec une consommations d'eau moindre). Avec par exemple des actions pour
 - Lutter contre les fuites
 - Diminuer les volumes de service
 - Diminuer les volumes sans comptage
- **Les actions à mettre en place chez les particuliers** (L'idée étant de diminuer le volume consommé de chaque abonné sans avoir à recourir à des restrictions d'usage ou à des sanctions). Avec par exemple des actions pour :
 - Lutter contre les fuites chez les particuliers (qui donnent lieu à des dégrèvements)
 - Orienter les abonnés vers des solutions qui ne consomment pas d'eau ou moins d'eau (récupérateurs d'eau de pluie, kit mousseurs etc...)
 - Inciter les abonnés aux bons réflexes qui permettent d'économiser l'eau

L'effort nécessaire pour respecter l'objectif des 10% de prélèvement en moins à l'horizon 2030 est un effort qui doit être collectif et qui doit se faire autant du côté des collectivités que du côté des abonnés.

Les actions sur le réseau public

Lutter contre les fuites

Avec un rendement moyen entre 2019 et 2023 de 90% pour l'UDI de Saint Nicolas de la Grave, 83,7% pour l'UDI de Garganvillar et 75,8 % pour l'UDI de Castelsarrasin, le SMEC perd en moyenne 459 770 m³ chaque année soit 1,27 fois l'objectif d'économie d'eau du SMEC à l'horizon 2030. Aux vues de l'état de l'art et des montants à investir, il semble impossible de réduire à zéro les volumes perdus. Il semble toutefois possible de réduire significativement ce volume avec des actions efficaces.

Au total 3 actions pour lutter contre les fuites ont été identifiées :

- Le renouvellement des canalisations
- La recherche et réparation de fuite
- L'amélioration de la sectorisation et l'entretien de celle existante

Chacune des actions est présentée ci-après

Le Renouvellement des canalisations

Afin d'identifier les canalisations les plus intéressantes à renouveler, le SMEC a réalisé en interne une analyse multicritère.

En moyenne depuis l'année 2018 le SMEC répare 83 fuites chaque année. L'analyse réalisée met en évidence qu'une partie des fuites est concentrée sur des tronçons identifiés comme cassants et prioritaires dans l'analyse.

Il est estimé que le renouvellement de ces tronçons permettrait d'éviter en moyenne l'apparition de 25 fuites chaque année. Si l'on considère que chacune des fuites fait en moyenne 3 m³/h et qu'il se passe 45 jours entre l'apparition d'une fuite et sa réparation, le volume économisé serait de 81 000 m³ chaque année.

Dans son programme pluriannuel d'investissement, le SMEC prévoit chaque année 1 500 000 € d'investissement dédié au renouvellement des canalisations ce qui signifie que **chaque euro investit dans cette action fait économiser en moyenne 50 L d'eau chaque année.**

La recherche et réparation des fuites

La recherche et la réparation des fuites est l'action principale à mettre en place pour lutter efficacement contre les fuites. Depuis 2022, le SMEC dispose d'un agent à temps plein sur la recherche de fuite. Il est très difficile d'estimer le gain sur les volumes perdus de ce chercheur sur le long terme.

En considérant que chaque fuite trouvée par le chercheur fait en moyenne 3 m³/h et qu'il se passe 45 jours entre l'apparition d'une fuite et sa réparation, la recherche et la réparation de fuite fait économiser en moyenne 268 920 m³/an. Il ne faut toutefois pas considérer ce volume comme un gain mais plutôt comme une action qui permet de maintenir le rendement du réseau actuel.

Le cout de ce chercheur de fuite et des interventions de réparation est estimé à 132 000 € / an ce qui signifie que chaque euro investit permet d'éviter l'accroissement des volumes perdus de 2,04 m³.

D'ici 2026, le SMEC prévoit de renforcer son équipe de recherche de fuite par un chercheur supplémentaire. En renforçant cette équipe deux gains sont attendus :

- La diminution du temps de réparation des fuites de 12 jours en moyenne (gain espéré de 71 712 m³ chaque année)

- L'identification et la réparation de 17 fuites supplémentaires chaque année (gain espéré de 55 080 m³ chaque année)

Au total le cout du renforcement de l'équipe de recherche de fuite y compris les interventions de réparation est estimé à 66 000 € / an ce qui signifie que chaque euro investit permet d'économiser 1,92 m³ sur les volumes perdus.

L'amélioration de la sectorisation et l'entretien de celle existante

Les compteurs de sectorisation sont l'un des principaux outils utilisés dans la recherche de fuite afin d'identifier l'apparition des fuites sur chaque secteur.

Actuellement il faut au SMEC en moyenne 45 jours entre l'apparition d'une fuite et sa réparation. Ce délai se décompose de la façon suivante :

- 1 Semaine d'identification de la fuite ;
- 3 Semaines pour trouver la localisation exacte ;
- 2 Semaines pour préparer l'intervention et caler une date ;
- Entre 1 et 3 jours d'intervention pour la réparation.

A noter que ces délais sont des estimations qui peuvent significativement varier d'une fuite à une autre.

En renforçant la sectorisation et en systématisant la transmission en temps réel des débits, nous espérons gagner en moyenne 3 jours sur le délai entre l'apparition et la réparation d'une fuite.

Au total le cout de l'amélioration de la sectorisation (hors entretien) avec passage en télérelève des compteurs est estimé à 20 000 € pour 2025, ce qui signifie que chaque euro investit permet d'économiser 0,30 m³ sur les volumes perdus.

Diminuer les volumes de service

L'abandon de l'usine de traitement de Castelferrus

Le process de traitement de l'usine d'eau potable de Castelferrus est différent de celui à l'usine de Castelsarrasin. En 2023, pour produire 1 m³ d'eau à Castelferrus, il fallait en utiliser 28 litres pour le volume de service contre 11 litres d'eau pour l'usine de Castelsarrasin. Depuis l'interconnexion réalisée entre les deux UDI, l'usine de Castelsarrasin est en mesure d'alimenter intégralement le secteur qui dépend de l'usine de Castelferrus. En abandonnant l'usine de Castelferrus, le SMEC pourrait économiser chaque année 4 600 m³ dans les volumes de service.

Au total le cout de l'abandon de l'usine de Castelferrus est estimé à 100 000 € (diagnostic du bâtiment, autorisation, démolition du GC et maintien du pompage existant). Ce qui signifie que chaque euro investit permet d'économiser 0,05 m³ sur les volumes perdus.

Diminuer les volumes sans comptage

Mise en place de bornes monétiques pour les prélèvements d'eau sur poteau

Chaque année le SMEC perd environ 37 600 m³ d'eau dans les volumes sans comptage. Les volumes sans comptage, sont des volumes d'eau qui ont volontairement été pris sur le réseau de distribution mais qui ne sont pas passés par un compteur comme par exemple sur des poteaux incendie ou lors de la vidange pour le nettoyage des réservoirs.

Sur les 37 600 m³ d'eau non comptés chaque année, le SMEC estime que 29 500 m³ sont pris sur des poteaux incendie soit par les balayeuses des services de voirie, soit par des camions hydrocureurs pour

leurs interventions. Ces prélèvements posent problème au SMEC mais en l'absence d'une alternative opérationnelle, il n'est pas possible d'interdire complètement ces prélèvements.

Début 2025, le SMEC a renforcé sa politique de prise d'eau sur les poteaux incendie. Désormais toute prise d'eau sur poteau non autorisée est systématiquement sanctionnée d'une amende forfaitaire de 750 € HT afin d'inciter fortement les entreprises à demander l'autorisation et à déclarer les volumes qu'ils prélèvent.

Pour obtenir l'autorisation de prendre sur un poteau, les entreprises doivent soit :

- Pour Castelsarrasin demander une carte pour la borne monétique installée sur Castelsarrasin par le SMEC (borne de la marque MONECA) qui mesure automatiquement le volume pris et facture l'entreprise associée ;
- Pour les petits volumes sur les communes autre que Castelsarrasin, les entreprises doivent dans un premier temps se déclarer par mail puis systématiquement avant chaque prise d'eau se déclarer par SMS avec leur localisation et le volume de la cuve rempli.

La mise en place de cette démarche et surtout d'une facturation des volumes pris sur les bornes devrait inciter les entreprises à rationaliser les volumes qu'elles prélèvent. Sur les 29 500 m³ pris sur les poteaux incendie, nous estimons que cette mesure pourrait inciter les entreprises à diminuer les volumes qu'elles prennent sur les bornes de 25 % soit 7 375 m³ d'économisé.

Le SMEC compte faire poser 2 bornes MONECA en 2025. Chaque borne coute 10 000 € HT. Le cout de cette action est donc estimé à 20 000 € HT. Ce qui signifie que chaque euro investit permet d'économiser environ 370 L chaque année.

Les actions sur le réseau privé

Pour diminuer les volumes consommés et comptabilisé, deux pôles d'action ont été identifiés sur le SMEC :

- La lutte contre les fuites après compteur chez les particuliers ;
- Les économies d'eau que peuvent réaliser les particuliers en modifiant leur installation et en adoptant les bons gestes.

Test du passage de Saint Nicolas de la Grave en télérelève

Actuellement, lorsqu'un abonné a une fuite sur son réseau, il doit attendre la relève qui a lieu tous les 6 mois pour s'apercevoir de sa consommation inhabituellement élevée.

Avec la télérelève, l'abonné peut constater chaque jour sa consommation heure par heure de la veille et peut donc s'apercevoir de l'apparition d'une fuite sur son réseau privé.

Chaque année sur le secteur de St Nicolas de la Grave, le SMEC effectue environ 1 300 m³ de dégrèvement. Nous estimons que la télérelève permettra de supprimer intégralement les fuites sur les réseaux privés.

Le cout de la mise en place de la télérelève sur la commune de St Nicolas de la Grave est estimé à 25 000 € HT. Ce qui signifie que chaque euro investit permet d'économiser environ 50 L chaque année.

A noter que le SMEC ayant peu de retour d'expérience sur le cout, l'impact et les difficultés réelle de la mise en place d'une télérelève, le système n'est dans un premier temps déployé que sur St Nicolas de la Grave. Si le test est concluant, il sera ensuite déployé à plus grand échelle sur le SMEC.

La communication sur la sensibilisation aux économies d'eau potable

Une communication de proximité

Le SMEC travaille sur un territoire très disparate en termes d'accès à l'information. Nous comptons de grosses communes qui offrent des relais de communication multiples, avec des populations en moyenne plus jeunes et plus réceptives à la communication digitale. Nous avons également de nombreuses communes beaucoup plus rurales, où la municipalité joue un rôle crucial dans la transmission d'informations. Notre gouvernance étant faite d'élus des communes adhérentes, nous bénéficions de points d'entrées facilités via ces représentants.

Une stratégie de communication en développement

D'un point de vue plus général, la stratégie de communication du SMEC repose sur deux pôles d'actions distincts : l'impression (print) et le digital. Les moyens de communication papier persistent encore via de nombreuses actions que nous menons tout au long de l'année et sur divers sujets (affiches, flyers, brochures...).

Depuis le début de l'année 2024 et du développement du service Communication, nous avons déployé le volet digital afin d'offrir une communication accessible à tous, et en temps réel.

Nos leviers digitaux comprennent un site internet (2 000 visites en moyenne par mois), un compte Facebook (45 000 vues en moyenne par mois) et un compte Panneau Pocket (500 vues en moyenne par mois).

Il est important de souligner ici que ces leviers sont encore récents et que les résultats analytiques mensuels montrent une croissance de lecture et d'intérêt pour les éléments partagés sur ces plateformes.

Également, la problématique de l'économie de l'eau fera l'objet d'une refonte graphique afin de permettre l'identification rapide et efficace des éléments de communication. Ainsi, le sujet sera traité sur l'ensemble des supports, ci-après présentés, avec les mêmes messages et les mêmes logotypes pour permettre une meilleure intégration cognitive des informations. Cette uniformisation du message est un élément clé de notre approche.

Des outils au service de la sobriété globale

- Le Print

Le volet impression de nos communications est ce qui nous permet le mieux de lutter, à notre manière, à la fracture numérique à laquelle font face nombre de nos abonnés. À ce titre, nous privilégions toujours une documentation papier afin de les informer au même titre que les autres de nos actualités.

- De l'affichage en mairies

L’affichage en mairie d’une affiche A3 assure la lisibilité du message par une partie de la population, notamment vieillissante. Nous comptons 23 communes sur notre territoire.

Notre objectif est de proposer tous les 3 mois, un affichage en A3 d’une solution simple et efficace pour réduire de manière significative sa consommation d’eau.

Nous espérons qu’avec ces différents messages, nous pourrions entraîner un changement de comportement profond sur 2 300 abonnés.

- o Une communication sur la Feuille sur l’Eau

Lors de chaque facturation, nous communiquons un flyer A4 qui recense l’ensemble des actualités en cours ou à venir du syndicat. Nous mettons en place, dès à présent, un encart dédié aux économies d’eau avec des idées sur les changements à adopter pour réduire sa consommation.

Cette feuille sur l’eau est envoyée à tous nos abonnés, soit 21 500 foyers (45 800 habitants). Cette opération devrait pouvoir inciter 3 225 personnes à changer leurs habitudes et comportements face à l’utilisation de l’eau.

- o Une communication spécifique pour nos travaux

Dès que le syndicat réalise des travaux sur une rue ou un ensemble de rues, nous prévenons automatiquement l’ensemble des abonnés impactés. Ils reçoivent, par boitage ou par courrier, un flyer leurs présentant les travaux à venir (dates, mètres linéaires, emprise, déviation...). Au verso de ce flyer, nous intégrons le message concernant les idées et solutions pour réduire drastiquement sa consommation d’eau (cf. l’image à droite).

En moyenne, nous faisons parvenir ce document à 1 800 abonnés par an.

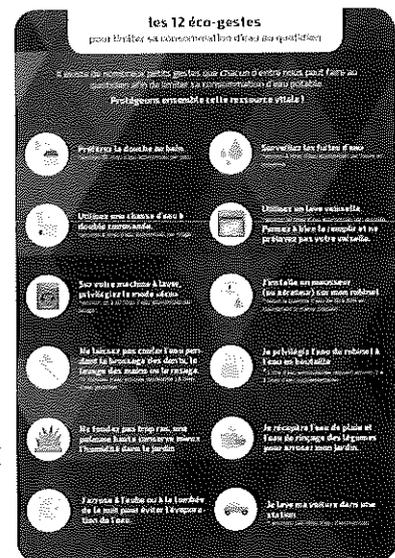
Ce flyer est imprimé par nos soins pour des raisons de flexibilité, d’adaptabilité et de coût financier.

Selon nos estimations, cette communication devrait pouvoir inciter 450 personnes à diminuer leurs consommations d’eau grâce à des gestes simples du quotidien.

- o Une animation digitale

La plateforme de Facebook est un levier essentiel pour nous, afin de partager de nombreuses actualités en temps réels. Nos performances sur le réseau social montrent une activité dynamique et les résultats correspondent aux objectifs que nous nous fixons.

Actuellement, nous y communiquons des informations relatives au, également aussi aux éco-gestes pour réduire sa consommation.



Les informations que nous partageons sur cette plateforme génère en moyenne 45 000 vues, principalement par des utilisateurs de notre territoire.

Certaines mairies ayant opté pour l'utilisation de cette plateforme se font également le relais de nos actualités et accroissent le nombre de lecture de nos posts.

Au travers de cette animation régulière, nous espérons permettre le changement de comportements de plus de 10 000 personnes par an.

- Mise en place de la vidéo pédagogique

À ce jour, nous réalisons quelques vidéos par an pour illustrer et sensibiliser la population aux différents aspects des métiers de l'eau.

Nous souhaitons mettre à profit ce format, notamment très apprécié des jeunes populations, pour les éduquer face aux soucis de la gestion de l'eau et la nécessité de changer ses comportements afin de réduire les consommations d'eau. Les cibles jeunes sont à privilégier car elles sont plus sensibles à la notion de réchauffement climatique et davantage à la recherche de solutions pour faciliter le partage des ressources qui se raréfient.

Lors de précédentes réalisations, nous avons en moyenne 2 000 vues par vidéo, ce qui nous permet de viser un objectif de 400 personnes qui adoptent de nouvelles habitudes de consommation.

- De la documentation sur notre site internet

Notre site internet est la base de toute notre stratégie de communication, car tous nos leviers renvoient vers cet outil. Il y a donc beaucoup d'éléments et d'informations qui sont partagés sur le site. En moyenne, nous comptons plus de 2 000 visites mensuelles.

Pour harmoniser la communication, une page internet spécifique sera créée afin de répertorier l'ensemble des données, moyens, idées et outils pour réduire sa consommation d'eau.

Nous prévoyons un changement de comportement sur 400 personnes via l'animation et l'actualisation de notre site internet.

Les changements de comportements attendus

Pour résumer, ci-dessous vous trouverez l'ensemble des informations et les gains associés à chacune de ces actions :

- Affiche (A3) de sensibilisation en mairie : 2 300 m³/an de gain espéré
- Communication dans la feuille sur l'eau : 32 250 m³/an de gain espéré
- Flyer de communication sur les travaux : 4 500 m³/an de gain espéré
- Animation sur les réseaux sociaux : 103 760 m³/an de gain espéré
- Animation sur le site internet : 4 150 m³/an de gain espéré
- Création de vidéos de sensibilisation : 4 000 m³/an de gain espéré

Gain total espéré : 152 259 m³/an

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 082-200089126-20250403-0627032025-AI